



Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le
ID : 031-213104219-20250520-DEL2025_04_07-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 20 mai 2025

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<u>27</u>	27	<u>26</u>

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

14 mai 2025

DATE D'AFFICHAGE

14 mai 2025

Étaient présents : 17

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN, BESOMBES,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CARRIERE (à partir de 18 h 08), PERON, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations : 09

M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX
Mme MARTY avait donné procuration à Mme COMBA
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme PEREZ
M. MIJOLE avait donné procuration à M. GUERRIOT
M. GOUSSET avait donné procuration à Mme MARTIN-RECUR
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN
Mme VIOLTON avait donné procuration à Mme RAHIN
Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON
Mme COUESNON avait donné procuration à M. GAROUSTE

Absents : 01

M. PIRIOU

M. GAROUSTE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-04-07

Avis sur la création d'une installation de maturation et d'élaboration de mâchefers à Muret par la société EVONEO (Groupe Suez)

Le projet d'installation de maturation et d'élaboration de mâchefers (IME), porté par le syndicat mixte DECOSET, se situe au nord de la commune de Muret, dans le département de la Haute-Garonne (31).

Par courrier électronique du 15 avril 2025, la Préfecture de Haute -Garonne a sollicité l'avis des 6 Communes (Frouzins, Seysses, Saubens, Pins-Justaret, Roquettes et Roques) situées dans le



Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/25
ID : 031-213104219-20250520-DEL2025_04_07-DE

périmètre d'un rayon de 3 kilomètres autour de la future installation. En application de l'article R181-18 du Code de l'Environnement, les Commune disposent d'un délai de deux mois pour faire part de leur avis, à défaut, celui-ci sera réputé non rendu.

La consultation publique parallélisée définie à l'article L181-10-1 du Code de l'Environnement, prévue par la Loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte s'applique à cette installation.

L'arrêté préfectoral du 18 mars 2025 a fixé les conditions de déroulement de cette enquête publique.

Une consultation publique se déroule actuellement sur ce projet depuis le 15 avril 2025 à 9 h 00 et se terminera le 16 juillet 2025 à 17 h 00.

L'IME a pour objectif de valoriser les mâchefers produits par l'Unité de Valorisation Energétique de Toulouse-Mirail. Le traitement reposera sur plusieurs opérations successives de maturation, déferrailage, criblage, concassage et séparation des métaux ferreux et non ferreux. Les mâchefers valorisés seront utilisés comme graves en technique routière.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté Préfectoral du 18 mars 2025 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et sur la demande de permis de construire présentées par la société EVONEO relative à l'exploitation d'une installation de maturation et d'élaboration de mâchefers (IME) située zone industrielle de Terrery à Muret (31600),

Vu l'avis favorable avec recommandations du SDIS en date du 30/03/2025,

Vu l'avis favorable avec recommandations de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) d'Occitanie en date du 24 avril 2025,

Vu la demande de compléments d'information de la SNCF en date du 17 mars 2025,

Vu les échanges avec les autres communes du Muretain Agglo,

Vu le dossier mis à disposition,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (22 voix pour, 4 voix contre LAFONT, PERON, MARTY, COMBA et 0 abstentions),

DONNE un avis favorable au projet de création d'une installation de maturation des mâchefers à Muret, sous réserve de la bonne prise en compte des diverses recommandations formulées par les différentes instances s'étant prononcées sur le projet



Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 22/05/25
ID : 031-213104219-20250520-DEL2025_04_07-DE



CHARGE le Maire, ou son représentant, de transmettre cet avis au Préfet et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 20 mai 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

